

**Avis des Organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest sur  
la Communication de la Commission sur un « Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en  
développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire ».**

*Etant donné que la Commission va maintenant mettre en oeuvre sa communication du 31 mars 2010 sur cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire, Eric Ouedraogo de la Confédération paysanne du Faso - mandaté par différentes organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, a souhaité exprimer aux parlementaires européens lors de son séjour à Bruxelles, dans le cadre de la clôture de campagne de SOS FAIM, les observations suivantes.*

De façon globale, les **Organisations paysannes saluent l'initiative et le contenu de la communication de la Commission européenne** et y voient une réelle volonté de lutter de façon efficace et durable pour la sécurité alimentaire.

**Ainsi, plusieurs préoccupations des Organisations paysannes trouvent-elles un écho dans cette communication.**

- En premier lieu, l'importance accrue de la prise en compte « de petites exploitations agricoles » menées par des « petits exploitants » dans la lutte contre l'insécurité alimentaire est réellement positif. L'aide doit effectivement être accordée de manière prioritaire aux « productions alimentaires durables à petite échelle » comme le souligne la Commission.
- Un deuxième point de concordance est le souci de la bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire, mentionné comme une des quatre priorités paraît opportun en regard des difficultés que présentent les problématiques liées à la sécurité alimentaire. La bonne gouvernance peut inviter, selon les cas, à viser directement les acteurs de terrain, comme les organisations paysannes.
- Un autre point positif est la reconnaissance des droits de protection aux Etats de pouvoir protéger leurs frontières, pour développer leur agriculture. De même, la prise en compte des « besoins exprimés et les préoccupations des pays bénéficiaires » va dans le bon sens.
- Enfin, l'appréhension de la question de la sécurité alimentaire à travers une approche globale paraît tout à fait judicieuse étant donné les difficultés et les risques d'incohérence des politiques, portant préjudice finalement à la sécurité alimentaire.

Néanmoins, une lecture attentive de la communication permet de relever **un certain nombre de points d'imprécision, voire même de confusion, qui doivent être précisés.**

- Un premier élément de faiblesse vient selon nous de l'utilisation du conditionnel du verbe « devoir », la majeure partie du temps. En utilisant l'indicatif, la Commission aurait donné à ses propositions un caractère plus déterminant, que nous aurions apprécié.
- Au niveau du vocabulaire utilisé, certains termes portent à confusion. Par exemple, lorsque l'on parle d' « organisation d'agriculteurs », il est plus prudent de parler « d'organisations de petits producteurs » ou « d'organisations paysannes représentatives des petites exploitations ». Plus généralement, le qualificatif « vivrier/ère » gagnerait à être associé aux mots « production agricole » ou « organisation agricole », et ce, afin de dissocier les producteurs de denrées alimentaires des producteurs de coton ou de biocarburant qui n'interviennent pas immédiatement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. De même, il est préférable d'utiliser le terme « marché alimentaire » au terme « marché agricole ».
- Par ailleurs, la présence dans une communication sur la sécurité alimentaire de la question des biocarburants est mal venue puisque la production de ces cultures rentre souvent en conflit avec la production des cultures vivrières. Les biocarburants ne sont pas des ressources pouvant réduire les problèmes d'insécurité alimentaire mais peuvent au contraire aggraver la réalisation de la sécurité alimentaire. Il eut été pertinent de traiter cela spécifiquement.
- Enfin, le marché international est présenté comme une solution efficace pour permettre la sécurité alimentaire, alors même que la Commission met en avant la priorité de l'intégration régionale. Il est primordial de favoriser d'abord totalement un développement à petite échelle géographique (marchés locaux et régionaux) et, pour nos pays dépendant

majoritairement de l'agriculture, de limiter les échanges internationaux des produits alimentaires.

Egalement, nous observons que certaines questions bien qu'évoquées dans la communication devraient en réalité bénéficier de **plus d'attention et de prises de position plus claires de la Commission.**

- Ainsi en est-il de la question de l'accaparement des terres. Comme le droit à l'alimentation a été reconnu dans la communication, l'accès à la terre et la priorité des paysans sur les terres et autres ressources naturelle devraient être appréhendée comme une priorité en soi.
- De même, la communication, qui met en avant d'un côté les petits exploitants, de l'autre, les consommateurs vulnérables, ne présente pas en profondeur la question de la régulation du marché des produits agricoles alimentaires et le traitement attendu au niveau des autres acteurs de la chaîne, pour qu'ils contribuent positivement à la sécurité alimentaire. Les Organisations paysannes insistent sur la nécessité de légiférer sur les prix des denrées alimentaires en assurant un prix rémunérateur aux producteurs et en interdisant la spéculation et en assurant au maximum la transparence et la traçabilité des produits.
- Egalement, la Commission cite les filets de sécurité comme des initiatives à encourager pour diminuer la volatilité des prix. Si l'on peut reconnaître l'intérêt de ces mesures, certains de ces filets ont des conséquences néfastes à long terme, et encouragent l'assistanat (pas de responsabilisation et pas d'investissement productif). Ainsi en est-il du système de coupon alimentaire du PAM. Les Organisations paysannes, à l'inverse, sont en faveur de toutes les initiatives favorisant une responsabilisation des populations locales.

Pour conclure, les Organisations paysannes proposent d'orienter la mise en œuvre des politiques qui découleront de cette communication autour de deux axes.

- **La souveraineté alimentaire**

La Souveraineté alimentaire permet une prise en compte accrue des idées et positions de tous les acteurs de l'agriculture pour une lutte efficace et durable contre la faim (producteurs, Etat, acteurs de la chaîne, ... )

- **Aller vers davantage de cohérence des politiques européennes avec le développement.**

La concertation entre les décideurs est capitale aussi bien entre les institutions européennes mais également entre l'UE et les pays partenaires pour améliorer la gouvernance en tenant compte, par exemple, du déficit démocratique de certains de ces pays qui handicape la bonne gestion de l'aide, Une réelle participation des organisations paysannes au processus de lutte pour la sécurité alimentaire est déterminante pour une lutte efficace.

Bruxelles, le 22 octobre 2010

CNOP - Mali  
PFPN- Niger  
CNCR- Sénégal  
CPF- Burkina Faso

Tel : (223) 20286800 - Email: [cnop@orangemali.net](mailto:cnop@orangemali.net)  
Tel : (227) 20732352- E mail : [pfp\\_niger@yahoo.fr](mailto:pfp_niger@yahoo.fr)  
Tel: (221) 339395858- E mail : [sgfongs@yahoo.fr](mailto:sgfongs@yahoo.fr)  
Tel: (226) 50301844 - E mail : [cpf@fasonet.bf](mailto:cpf@fasonet.bf)



Contact en Belgique : Tel: (32) 2 548 06 83 - E mail SOS Faim [jig@sosfaim.org](mailto:jig@sosfaim.org)